



Accident seul + 2,60 g/l de sang

Par **kikori**, le **08/07/2018** à **08:38**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident de moto, seul, mais avec un taux d'alcoolémie de 2,60 g/l de sang, je crois. Je ne me souviens de rien mais on me l'a dit à l'hôpital.rnrnPourriez vous me dire les risques que j'encours ?rnrnPS : ce n est pas une récidive.rnrnPensez vous qu'il soit possible que je garde mon permis ?rnrnMerci de cordialement.

Par **jodelariege**, le **08/07/2018** à **12:06**

bonjour ,pour le permis cela m'étonnerait:rnrn<https://www.legipermis.com/infractions/alcool-permis-conduire.html>

Par **Maitre SEBAN**, le **10/07/2018** à **14:43**

Bonjour,rnrnVotre permis de conduire va probablement être immédiatement suspendu pour une période de 6 mois.rnrnVous serez par la suite convoqué au tribunal afin d'y être jugé pour les faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique.rnrnVous risquez, si vous n'avez pas d'antécédents, une peine d'amende ou de prison avec sursis, une suspension de votre permis de conduire et la perte de 6 points.rnrnCdt,rnrnMe SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr> [avocat permis de conduire](#)

Par **morobar**, le **10/07/2018** à **15:47**

Bjr,
Le risque est d'autant élevé car la conduite sous un tel taux, habituellement relevant du coma éthylique, démontre une accoutumance à la consommation alcoolique exceptionnelle.

Par **Tisuisse**, le **21/07/2018** à **07:43**

Bonjour,
J'ajouterai que votre assurance ne vous remboursera pas les dommages que vous avez causés à votre moto même si vous êtes en "tout-risques", c'est un cas d'exclusion des garanties. Par ailleurs, elle va probablement résilier votre contrat et ce sera la galère pour vous assurer auprès d'une autre compagnie d'assurances.